

Supported by:



based on a decision of
the German Bundestag



SGP The GEF
Small Grants
Programme



Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial PMF FEM / PNUD Maroc

Initiative mondiale de soutien aux APAC – Phase 2 : appui à la mise en œuvre des Cibles 3, 21, 22 et 23 du Cadre Mondial de la Biodiversité.

Appel à projets 2025 de soutien aux APACs au Maroc 8^{ème} Phase Opérationnelle (OP8)

Date de Diffusion : 03 février 2026 au 31 mars 2026

A la clôture de l'appel à projets le 31 mars 2026, le programme continuera à recevoir des propositions de projet pour alimenter son pipeline, et celles-ci seront étudiées au fur et à mesure jusqu'à épuisement complet des fonds disponibles

Montant de la subvention : Le montant maximal de la subvention pour chaque projet ne doit pas dépasser la limite de 75,000 USD.

Durée d'exécution : 24 mois maximum.

Annexes :

- Annexe 1 : stratégie de soutien aux APACs au Maroc durant l'OP8 : thématiques et paysages d'intervention
- Annexe 2 : Formulaire du projet
- Annexe 3 : Outil de Management
- Annexe 4 : Indice de résilience et de sécurité
- Annexe 5 : Guide du processus de renforcement autonome
- Annexe 6 : Enregistrement des APACs dans les bases de données
- Annexe 7 : Atlas des APACs (exemples d'APACs déjà soutenues)

I- Contexte général

1. La phase 8 du Programme de Microfinancements (PMF) du FEM, PMF FEM / PNUD :

La huitième phase opérationnelle du Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial (OP8 du PMF FEM / PNUD) s'appuie sur plus de trente ans d'expérience réussie dans l'autonomisation des organisations locales de la société civile (OSC) et des organisations communautaires de base (OCB). Ces acteurs jouent un rôle essentiel dans la conception et la mise en œuvre d'initiatives communautaires qui contribuent à améliorer le bien-être des populations locales, à renforcer la résilience face aux menaces environnementales et à générer des bénéfices tangibles pour l'environnement mondial.

Face à l'intensification des pressions liées au développement économique et à l'accroissement des inégalités, les communautés locales, notamment les groupes vulnérables et défavorisés, sont de plus

en plus confrontées à la dégradation des écosystèmes, à la perte de biodiversité et aux impacts du changement climatique. Les leçons tirées des précédentes phases du PMF ont démontré l'efficacité des approches intégrées fondées sur les paysages terrestres et marins pour mobiliser la collaboration de multiples parties prenantes, relier les OSC et OCB locales à des partenaires institutionnels et techniques, et produire des résultats durables à la fois pour les moyens de subsistance et pour l'environnement.

Dans ce cadre, l'OP8 vise à renforcer la participation active des OSC et OCB locales dans la gestion intégrée des paysages terrestres et marins. Elle leur offre un accès facilité à la connaissance et à l'information, promeut l'apprentissage par la pratique et par les pairs, développe les compétences locales et fournit un appui technique et financier à des initiatives communautaires générant des impacts socio-économiques et environnementaux positifs.

2. La phase 2 de l'Initiative mondiale de soutien aux APAC : appui à la mise en œuvre des Cibles 3, 21, 22 et 23 du Cadre mondial de la biodiversité.

Le Soutien mondial aux APACs, aires et territoires du patrimoine communautaire, (ICCA-GSI) est une initiative multipartenaire délivrée par le Programme de Microfinancements (SGP) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), qui est mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). L'ICCA-GSI est financé par le Gouvernement allemand, par l'intermédiaire de son Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Sécurité nucléaire et de la Protection des consommateurs (BMUV). Les principaux partenaires incluent la Convention sur la diversité biologique (CBD), le Programme mondial sur les aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN GPAP), le Centre mondial de surveillance de la conservation de l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP WCMC), et le Consortium des APACs.

La Phase 1 de l'ICCA-GSI, lancée en 2014, visait à élargir l'étendue et la qualité des différents types de gouvernance pour reconnaître les APACs et atteindre les objectifs d'Aichi 2020. L'objectif de l'ICCA-GSI est d'améliorer la reconnaissance et l'efficacité globale des aires et territoires du patrimoine communautaire (ICCA) pour la conservation de la biodiversité, le développement de moyens de subsistance durables et la résilience face aux effets du changement climatique. De plus, les études développées avec les partenaires durant la Phase 1 de l'ICCA-GSI montrent que les ICCA couvrent entre 21 et 32 % des terres mondiales, dont 91 % sont en "bon ou moyen état écologique", et qu'elles contiennent au moins 36 % des Zones clés pour la biodiversité (KBAs).

Avec l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF) lors de la 15^e réunion de la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique (CDB COP15) en novembre 2022, les stratégies de gestion de la biodiversité reconnaissent de plus en plus le rôle vital des communautés locales (CL) dans la conservation volontaire de la biodiversité en dehors du cadre des aires protégées reconnues officiellement par les gouvernements (qui représentent 17 % des terres mondiales).

Ainsi, la Phase 2 de l'ICCA-GSI a été lancée pour continuer à améliorer la reconnaissance et l'efficacité globale des APACs pour la conservation de la biodiversité, les moyens de subsistance durables et la résilience face aux effets du changement climatique.

II-Les APACs, définition et principales caractéristiques

Les APAC sont définis par l'Union Internationale de Conservation de la Nature (IUCN) comme « des écosystèmes naturels ou modifiés, porteurs de valeurs significatives, de biodiversité, de bénéfices

écologiques et de valeurs culturelles, historiques, volontairement conservées par les communautés locales par l'intermédiaire du droit coutumier ou autre moyen efficace ».

La terminologie internationale « APAC » (ICCA en Anglais¹) est utilisée depuis quelques décennies pour décrire les aires et les territoires du patrimoine autochtone et communautaire. Elles sont définies comme des biens communs : terre, eau et ressources naturelles, gérés collectivement par une communauté locale avec un impact évident et positif sur la conservation de la diversité biologique et culturelle.

Ces territoires couvrent des forêts, des montagnes, des zones marines et côtières, des lacs et rivières, des plaines inondables, des pâturages et zones agricoles, et possèdent un dispositif de gouvernance efficace : des structures et des règles pour prendre des décisions et les faire respecter.

Trois caractéristiques importantes identifient une APAC :

1. Un peuple autochtone ou une communauté locale qui entretient une **relation étroite et profonde** avec un site (territoire, aire ou habitat d'une espèce). Cette relation peut être ancrée dans la tradition historique, l'identité sociale et culturelle, la spiritualité et/ou la dépendance pour le bien-être matériel et/ou non-matériel de cette communauté.
2. La communauté ou le peuple gardien d'APAC conçoit et fait appliquer des décisions sur le territoire, l'aire ou l'habitat concerné par le biais d'une **institution de gouvernance opérationnelle**.
3. Les décisions de gouvernance et les efforts de gestion de la communauté ou du peuple concerné contribuent à la **conservation de la nature** (écosystèmes, habitats, espèces, etc.), ainsi qu'à leur propre **bien-être**.

Et trois types d'APAC existent

1. **Des APAC définies** – Ce sont des APAC actuellement dotées des trois caractéristiques essentielles, à savoir une relation forte entre la communauté et le territoire, une institution de gouvernance qui fonctionne bien et des résultats positifs pour la nature et la communauté
2. **Des APAC perturbées** – Ces APAC possédaient les trois caractéristiques par le passé, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui (bien qu'elles puissent en détenir encore une ou deux) en raison de perturbations que la communauté pense encore être capable de neutraliser
3. **Des APAC désirées** – Ce sont des APAC qui n'ont jamais eu ces trois caractéristiques (même si elles en ont peut-être une ou deux aujourd'hui) mais qui ont le *potentiel* de les acquérir toutes les trois par le biais d'une nouvelle mobilisation communautaire (ou renouvelée de manière efficace).

Les APAC contribuent à la conservation de la nature, une notion qui englobe :

1. **La préservation**, c'est-à-dire la surveillance communautaire des sites naturels, sacrés... au moyen de règles communautaires strictes d'accès et d'utilisation
2. **L'utilisation durable**, c'est-à-dire un accès et une utilisation collectifs régulés et rationnels des forêts, les zones de pêche pêcheries et pâturages
3. **La régénération et l'enrichissement de la diversité biologique**, par exemple : forêts régénérées par les communautés, terres entretenues par un pâturage régulé, zones de pêches régénérées par le biais de nouvelles règles conçues et appliquées localement

Cependant, les APACs et les modes d'organisation coutumiers sont aujourd'hui de plus en plus confrontés à d'importants défis :

¹ APACs: Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire / ICCAs : Indigenous and community conserved areas

- La perte de plus en plus importante du savoir-faire traditionnel en matière de conservation des ressources naturelles (le transfert des pratiques entre générations est en déperdition) ;
- La pauvreté et la dégradation des moyens de vie sont les principaux facteurs derrière cette déperdition ;
- Un important besoin de renforcer les moyens locaux de subsistance pour assurer la continuité de ces pratiques ;
- Une faible valorisation et reconnaissance de ces pratiques ;
- L'absence d'une législation spécifique pour la reconnaissance des pratiques traditionnelles de conservation de la biodiversité.

III- Objectifs de l'appel à projets

La Phase 2 de l'ICCA-GSI se concentrera sur la conservation de la biodiversité en lien avec le rôle des APACs dans le cadre des cibles 2030 du Cadre mondial de la biodiversité, et plus particulièrement sur :

- [Cible 3](#) : conservation et protection des écosystèmes et assurer que 30 % des terres et des mers du globe soient conservés/maintenus d'ici 2030.
- [Cible 21](#) : orientation de l'action pour la biodiversité à travers le partage des connaissances sur la biodiversité, y compris le savoir traditionnel, les innovations et les pratiques des Peuples Autochtones (PA) et des Communautés Locales (CL), basés sur leur consentement libre, préalable et éclairé.
- [Cible 22](#): participation des PA et CL aux processus décisionnels liés à la biodiversité.
- [Cible 23](#): égalité de genre.

De plus, la Phase 2 mettra l'accent sur le rôle des PA et CL et des solutions basées sur la nature dans les contributions déterminées au niveau national ([NDCs](#)) dans le cadre de l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Les projets de soutien aux APACs doivent mettre l'accent sur l'approche « **3 i** » : **innovation, inclusion et impact**, selon laquelle :

- **Innovation** : les projets soutenus doivent développer des initiatives innovantes, proposant une nouvelle façon de penser, un nouveau mode de gestion des ressources, une nouvelle manière de mobiliser les parties prenantes, un service ou produit inédit, et/ou la mise en valeur d'acteurs vecteurs d'innovation.
- **Inclusion** : les projets soutenus doivent promouvoir l'inclusion sociale des personnes vulnérables, y compris les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap, dès la phase de conception du projet.
- **Impact** : les projets soutenus doivent mobiliser un large éventail de partenaires et s'appuyer sur une forte participation des communautés et des acteurs locaux afin de maximiser l'impact local, d'assurer la durabilité des actions et de permettre leur mise à l'échelle et/ou leur réplication.

Le PMF FEM encourage les OSC à développer des projets intégrant ces trois dimensions. Cette approche constitue l'un des **critères de sélection prioritaires** pour l'examen des projets.

IV-Approche de soutien aux APACs

L'initiative ICCA-GSI apporte un soutien financier direct aux actions communautaires de base et aux démonstrations de gestion efficace des ICCA, dans le but de protéger les écosystèmes, de promouvoir des moyens de subsistance durables et de réduire la pauvreté.

Les projets ICCA-GSI seront suivis à l'aide de deux outils obligatoires pour tous les projets. L'utilisation de ces outils doit faire partie intégrante des activités du projet :

1. **Outil de Management de projet** : cet outil permet de suivre les indicateurs liés à la mise en œuvre du soutien aux APACs. Ces indicateurs sont alignés sur les cibles 3, 21, 22 et 23 du Cadre mondial de la biodiversité (voir [annexe 3](#)).
2. **Indice de résilience et de sécurité** : cet outil permet d'évaluer la santé socio-écologique des APACs avant et après la mise en œuvre du projet (voir [annexe 4](#)).

Les APACs sont également soutenues à travers plusieurs outils qui orientent le renforcement, la documentation, l'enregistrement et la cartographie, afin d'améliorer leur visibilité et leur reconnaissance :

3. **Guide du processus de renforcement autonome** : Le processus de renforcement autonome constitue un pilier du soutien aux communautés locales vivant dans les APACs ou les Territoires de Vie. Ce processus implique un parcours d'auto-renforcement, de réflexion, de discussions et d'actions permettant aux communautés de définir et de façonner des plans en fonction de leurs besoins et aspirations (voir [annexe 5](#))
4. **Enregistrement des APACs** : les APACs définies peuvent-être enregistrées dans le Registre mondial des APACs et dans la base de données « Protected Planet ». Le registre mondial des APACs a été créé en 2008 en tant que plateforme en ligne volontaire, où les gardiens d'APACs ou leurs organisations de soutien peuvent fournir des données, des études de cas, des cartes, des photos et des témoignages. Les informations peuvent être transmises via un questionnaire, sur la base du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) des communautés concernées. L'Initiative « Protected Planet » est une autre plateforme en ligne qui centralise les données sur les APACs. Les gardiens d'APACs peuvent également choisir de soumettre leurs APACs comme aires protégées ou OECM aux bases de données « Protected Planet ». La soumission des données sur les APACs aux bases « Protected Planet » augmentera leur visibilité et garantira qu'elles sont prises en compte dans le suivi des progrès vers les ambitions de conservation nationales et internationales (voir [annexe 6](#))
5. **Cartographie des APACs** : Mapeo pour les APACs, un outil de cartographie numérique : Mapeo est une application existante développée par Digital Democracy, conçue pour aider les à documenter, surveiller et cartographier différents types d'informations. Mapeo inclut désormais une version spécifique appelée « Mapeo pour les APACs », destinée à soutenir les gardiens des APACs dans la cartographie des limites de leurs APACs. Elle offre également un mécanisme permettant aux gardiens d'APACs de soumettre leurs données au Registre mondial des ICCAs et aux bases de données de l'Initiative « Protected Planet » via l'application, s'ils le souhaitent. L'objectif général de Mapeo pour les APACs est de rendre le processus de cartographie, de plaidoyer et de partage d'informations pour les APACs aussi accessible que possible. C'est un outil numérique gratuit, une technologie hors ligne et open-source, qui ne nécessite ni connexion Internet ni matériel spécifique pour collecter, visualiser ou partager les données. Pour plus d'information, suivre ce lien : [Mapeo for ICCAs](#)

V- Types de projets/d'activités à soutenir

A. Etablissement de la situation de référence de l'APAC à soutenir. Ce travail de diagnostic devrait comprendre :

- Le calcul de l'index de sécurité de l'APAC avant et après projet (voir [annexe 4](#))
- La réalisation de l'inventaire et la description de l'état de la biodiversité
- L'identification des potentialités de l'APAC, de ses besoins ou menaces éventuelles, et des effets et impacts du Changement Climatique

- La documentation des services écosystémiques et des bénéfices essentiels de l'écosystème en question
- La démarcation, zonage, géo-balisage, cartographie
- L'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion de l'APAC
- La restitution et la validation de l'état des lieux avec les différents acteurs (implication des acteurs institutionnels, de la société civile, et des institutions de recherche)
- L'identification dans le cadre d'un atelier concerté du type de reconnaissance et de soutien souhaitée par la communauté locale (ateliers et réunions avec procès-verbal et liste des participants)
- Le suivi-évaluation de l'APAC en documentant l'outil de Management des APACs ([annexe 3](#))

B. La réhabilitation et validation des règles coutumières de gestion de l'espace et des ressources naturelles, et des modes de gouvernance ancestral, à travers par exemple des activités de :

- Soutien et renforcement des institutions de gouvernance des APAC désignées par leurs communautés (réunions, équipement, outils pour la surveillance, la communication, le fonctionnement, etc.)
- Mise en place d'un système de sanction et de surveillance
- Etablissement de charte communautaire

C. L'amélioration de l'autoconscience et des capacités des communautés gardiennes des APACs (se référer au guide de renforcement autonome, [annexe 5](#))

- Inventaire des pratiques traditionnelles de conservation et des modes de gouvernance
- Réhabilitation et valorisation des pratiques traditionnelles de conservation de la biodiversité
- Promotion de l'apprentissage intercommunautaire et intergénérationnel sur les APAC (ateliers, visites d'échange)
- Documentation, communication à travers des études de cas, de photo & vidéo-stories, validation collective et enregistrement des APAC au registre mondial des APACs et dans la base de données « Protected Planet », voir [annexe 6](#)

D. Des actions de soutien aux moyens de subsistance durable et la préservation du site :

- Actions de renforcement de la résilience des APACs
- Solutions fondées sur la nature : actions qui protègent, gèrent de manière durable ou restaurent les écosystèmes au sein de l'APAC, afin de réduire les risques de catastrophe, faire face au changement climatique, renforcer la sécurité alimentaire, la sécurité de l'eau et améliorer la santé humaine.
- Diversification des activités économiques : valorisation durable de la biodiversité locale (PAM, miel, agrobiodiversité, tourisme durable...)
- Fonds rotatoire vert en soutien aux transhumants et aux agriculteurs
- Agro écologie climato- intelligente
- Energie durable
- Entreprenariat vert au profit des jeunes et des femmes

VI- Localisation géographique des projets

Durant la phase OP8, les paysages sélectionnés pour l'octroi des subventions de soutien aux APACs sont : (se référer à [l'annexe 1](#) pour plus de détails sur les zones d'intervention)

- 1. Réserve de Biosphère de la Cédraie et autres écosystèmes du Moyen Atlas** : La cédraie, située au cœur du massif de l'Atlas, abrite près de 75 % de la population mondiale de cèdres. Elle constitue également une composante majeure du Corridor de l'Atlas, qui englobe plusieurs hotspots et zones clés pour la biodiversité (KBA). Deux sous-paysages riverains, le Parc National d'Ifrane et le Parc National de Khénifra, figurent parmi les plus significatifs dans

la région de la cédraie. Le Parc National de Khénifra, en particulier, représente une extension spatiale du Parc National d'Ifrane, élargissant considérablement la zone de protection de la cédraie. Le lac Tifounassine, situé administrativement à la périphérie du Parc National d'Ifrane (dans sa partie sud-est à une altitude moyenne de 1913 m), dans la région Fès-Meknès, province d'Ifrane, à cheval entre les communes rurales de Timahdit et Sidi El Mekhfi, sera pris en compte afin de diversifier les écosystèmes considérés dans ce paysage.

2. **Paysage du Haut Atlas : avec un focus sur le Haut Atlas Central, notamment la Zone Clé pour la Biodiversité « Oued Lakhdar Ahansal.** Les zones clés pour la biodiversité jouent un rôle important dans l'élaboration des stratégies de conservation, notamment en guidant l'expansion des aires protégées, en s'alignant sur les objectifs mondiaux de biodiversité, en informant les politiques de sauvegarde et les évaluations des risques environnementaux, et en évitant l'extinction des espèces. Ces raisons justifient amplement le choix de la Zone Clé pour la biodiversité Oued Lakhdar comme un des paysages prioritaires pour le soutien aux APACs.

Cette zone se situe dans la Région de Beni Mellal Khénifra, province d'Azilal, une des provinces les plus pauvres du Pays. Au plan administratif, la zone qui fait environ 500.000 Ha, couvre 7 communes rurales mitoyennes Ait Bou Oulli, Tabant (Ait Bouguemez), Ait Blal, Ait Abbas et Ait M'hamed dans le sous-bassin de l'Oued Lakhdar, et Zaouiat Ahansal, Tillouguite, au niveau du sous Bassin de l'Oued El Abid (au niveau de l'Oued Ahansal). Cette zone abrite plusieurs sites dotés d'une reconnaissance nationale et/ou internationale, témoignant de son importante richesse naturelle mais aussi culturelle puisque c'est aussi un bastion conservateur des pratiques traditionnelles d'utilisation durable des terres.

3. **Paysage des oasis de Tafilalet :** Les oasis du Tafilalet constituent un paysage emblématique du patrimoine naturel et culturel du sud-est marocain qui s'étend sur une superficie de 15 300 ha. Ce vaste complexe de zones humides comprend un réseau interconnecté d'oasis, le réservoir du barrage historique Hassan Ad-Dakhil, de petits cours d'eau, des canaux d'irrigation ainsi que des marais. L'ensemble du site s'inscrit dans une réserve de biosphère reconnue par l'UNESCO et est classé Site d'intérêt biologique et écologique par les autorités nationales.

Sur le plan écologique, cette région joue un rôle essentiel comme site d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs, notamment les passereaux, l'outarde houbara (*Chlamydotis undulata*), espèce vulnérable à l'échelle mondiale, et la marmaronette marbrée (*Marmaronetta angustirostris*), considérée comme quasi menacée². L'agriculture et l'élevage ovin y sont les activités économiques dominantes.

Toutefois, la gestion durable des ressources en eau représente un défi majeur et à cela s'ajoutent les effets des sécheresses prolongées, de l'évaporation élevée, ainsi que des incendies de plus en plus fréquents et destructeurs, qui ont récemment ravagé plusieurs palmeraies, menaçant gravement la biodiversité et les moyens de subsistance des populations locales. Ces incendies accentuent la vulnérabilité écologique de la région et soulignent l'urgence d'une action coordonnée de protection et de restauration.

4. **Autres paysages et zones significatives pour le soutien aux APACs :** d'autres zones du territoire marocain peuvent être considérées pour le soutien aux Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APACs). Ces zones englobent tout territoire répondant aux caractéristiques fondamentales des APACs, à savoir :
 - L'existence d'un territoire clairement délimité,
 - La présence de communautés locales y exerçant un rôle actif,

² Source : Service d'information sur les sites RAMSAR <https://rsis.ramsar.org/fr/ris/1483>

- Des pratiques traditionnelles de gouvernance conduisant à la conservation de la biodiversité et des moyens de subsistance durables,
- Un lien direct et fort avec les ressources naturelles du milieu.

Ces zones doivent également justifier de la pertinence d'une intervention en matière de soutien aux APACs, notamment dans le but de renforcer la résilience écologique et culturelle, préserver les savoirs traditionnels et les modes de gouvernance et soutenir les communautés dans leurs efforts de conservation.

VII- Qui peut soumettre un projet

Cet appel à projets est ouvert aux organisations de la société civile (ONG, associations, organisations communautaires de base) souhaitant soutenir des APAC au Maroc. Les coopératives ne sont pas éligibles, mais les projets soumis par les OSC ou OCB peuvent apporter un appui à des coopératives ou contribuer à leur création.

VII- Critères d'éligibilité :

Les propositions de projets doivent :

- S'inscrire dans le soutien au cadre mondiale de la biodiversité notamment les cibles 3, 21,22 et 23.
- Prendre en considération le contexte environnemental national et être alignées avec les objectifs de la Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNDD) et de la stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité
- S'inscrire pleinement dans les lignes directrices de cet appel à projets, être alignées avec le concept d'appui aux APACs et avec le type des projets /activités à soutenir
- Soutenir des initiatives novatrices, inclusives et évolutives, et encourager les partenariats multipartites locaux pour aborder les problèmes environnementaux mondiaux.
- S'aligner avec les approches du programme : approche paysage et approche 3I (Innovation, Inclusion des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, Impact).
- Être mises en œuvre dans les paysages prioritaires ou secondaires listés dans l'appel à projets.
- Être cohérentes et stratégiques : cohérence entre problématique à résoudre, résultats, objectifs, activités et budget.
- S'appuyer sur la participation communautaire lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets et se baser sur les ressources scientifiques et techniques locales.
- Avoir un impact évident sur la communauté pour renforcer les moyens de subsistance durables et sur la conservation des paysages.
- Assurer la durabilité des résultats et du projet.
- Faire l'objet d'un cofinancement équivalent à au moins 50 % du coût du projet, dont 25 % en espèces et 25 % en nature.
- Être réalisables dans un délai maximum de 24 mois.

VIII- Budget

L'octroi des subventions dans le cadre de cet appel à projets suivra les lignes directrices opérationnelles du PMF FEM/PNUD. Le montant maximal de la subvention pour chaque projet est fixé à 75 000 USD. Ce plafond est réservé aux projets à portée importante. La moyenne de financement se situe généralement entre 35 000 USD et 50 000 USD.

Le PMF FEM/PNUD applique le principe de cofinancement entre les partenaires du projet, incluant la contribution de l'organisme bénéficiaire et des autres partenaires. Un cofinancement en nature et en espèces est exigé, représentant au moins 50 % du montant total du projet (soit 25 % en nature et 25

% en espèces). Exemple : si le PMF accorde 50 000 USD à un projet, l'organisme bénéficiaire devra mobiliser 25 000 USD, dont 12 500 USD en nature et 12 500 USD en espèces.

IX- Durée des projets

La durée de chaque projet ne doit pas dépasser 24 mois.

X- Modalités de soumission

Les propositions de projets doivent être envoyées à la Coordinatrice Nationale du PMF au plus tard le 31 mars 2026 par e-mail à l'adresse suivante : badia.sahmy@undp.org. A la clôture de l'appel à projets le 31 mars 2026, le programme continuera à recevoir des propositions de projet pour alimenter son pipeline, et celles-ci seront étudiées au fur et à mesure jusqu'à épuisement complet des fonds disponibles.

- Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :
- Le formulaire de projet (**annexe 2**) dûment rempli.
- Le dossier relatif à l'organisme demandeur :
- Le reçu de dépôt du dossier de l'organisme auprès de l'autorité gouvernementale.
- Les statuts et le règlement interne de l'organisme.
- Les PV des deux dernières assemblées générales.
- Les PV des deux dernières réunions du bureau.
- La liste des membres du bureau et du personnel rémunéré, avec leurs coordonnées (téléphone, e-mail).
- Deux lettres de référence provenant de partenaires ayant déjà collaboré avec l'organisme.
- Une lettre de recommandations par les pairs, càd par une communauté ou une OSC ayant déjà soutenu une APAC
- Une lettre de validation du projet signée par l'ensemble des membres du bureau.

XI- Modalités de sélection

Toutes les propositions reçues seront présentées au Comité National de Pilotage (CNP) du PMF FEM/PNUD, unique instance habilitée à statuer sur l'octroi des financements sur la base des critères mentionnés ci-dessus, pour examen et approbation. Seules les ONG/OCB retenues seront contactées, dans un délai maximum de deux mois après la date de clôture de l'appel à projets.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter : Badia SAHMY, Coordinatrice Nationale, Programme de Microfinancements du FEM, Maroc - badia.sahmy@undp.org

Diffusé, le 03 février 2026

Annexe 3 – Outil de Management

Veuillez suivre ce lien : [Outil de Management](#).

Annexe 4 : indice de résilience et de sécurité

Profil de l'APAC				
I. Nom et emplacement de l'APAC II. Nombre total de participants (par sexe) III. Numéro de projet de l'Initiative de Soutien Mondial aux APAC (ICCA-GSI) (le cas échéant)				
L' « Outil de résilience et de sécurité pour les APAC »				
Questions sur l'évaluation de la résilience	Profil	Score		
1. Connexion entre les peuples autochtones et les communautés locales (IPLC) et des APAC		Score moyen 1 : Score total/5=		
1.1	Les valeurs culturelles, spirituelles et autres valeurs non matérielles des APAC appréciées par les IPLC concernés , comme en témoigne le fait que l'APAC fait partie de leur vision du monde et de leur identité et/ou est très importante sur le plan culturel ou religieux	(5) Virtuellement universelle dans le contexte local (4) La connexion et l'appréciation de la majorité des gens (3) Détenue par environ la moitié de la population (2) Détenue par une petite partie de la population et en voie de dégénérescence (1) Les valeurs liées à l'APAC sont fondamentalement perdues		Description du score et des questions clés
1.2	Les valeurs de conservation de l'APAC sont appréciées par les IPLC , comme le montrent les espèces endémiques et les fonctions des écosystèmes qui sont bien connues et protégées	(5) La quasi-totalité des personnes sont bien informées et actives pour les conserver (4) La majorité des personnes sont bien informées et actives pour les conserver (3) Environ la moitié de la population est concernée et active ; (2) Seule une petite partie de la population est consciente et préoccupée, et en déclin (1) La plupart des populations locales ne sont pas préoccupées ou sensibilisées		

1.3	les valeurs de subsistance et économiques de l'APAC, par exemple comme source de nourriture, d'eau, de revenus ou pour assurer une protection contre les catastrophes environnementales, appréciées par les IPLC et les mesures de protection des principaux services écosystémiques	(5) Fondamentalement, tout le monde est conscient des services essentiels et des bonnes mesures de sauvegarde (4) La majorité de la population est consciente, et certaines mesures pour sauvegarder les services essentiels. (3) Environ la moitié des personnes sont conscientes et souhaitent les sauvegarder. (2) Une petite partie de la population les connaît et souhaite les sauvegarder (1) Les gens ne connaissent pas les services et les prestations et aucune mesure n'est prise pour les protéger		
1.4	L'âge et la force relative des relations entre l'APAC et les IPLC concernés	(5) Plus de 100 ans (4) Environ 51 à 100 ans (3) Environ 26 à 50 ans (2) Environ 11 à 25 ans (1) Moins de 10 ans		
1.5	Intensité et continuité de l'attachement à leur APAC	(5) Tous les anciens et les jeunes, hommes et femmes, sont engagés dans les soins à l'APAC. (4) La majorité de la population, y compris les femmes et les jeunes, est engagée (3) Forte implication des anciens et des adultes de la communauté, et de certains jeunes (2) Uniquement les personnes âgées et les adultes (1) Personne ne s'intéresse fondamentalement de l'APAC		
2. Gouvernance de l'APAC			Score moyen 2 : Score total/5=	
			Description du score et des questions clés	
2.1	Le processus décisionnel de l'APAC est apprécié et	(5) Des institutions établies et respectées par presque tout le monde		

	respecté par les membres de l'IPLC , comme en témoignent les institutions, les champions et les leaders de l'APAC	(4) Certaines institutions en place et respectées par pratiquement tout le monde (3) Certaines institutions sont en place, mais ne sont pas respectées par tous et doivent être renforcées. (2) Existe quelques institutions mais son respect et son influence diminuent (1) Aucune institution ni décision concernant l'APAC n'est pas respectée		
2.2	L'engagement communautaire dans le processus décisionnel , comme en témoigne la participation de différentes catégories de la population	(5) Les questions importantes sont décidées par consensus, par une assemblée générale ou un organe équivalent établi (4) Les grandes questions sont décidées par consensus et par la consultation/engagement de différentes sections de la population. (3) Les questions importantes sont débattues et les décisions sont généralement prises à la majorité (2) Décisions prises par un groupe d'anciens locaux. (1) Décisions prises par une petite partie influente de la population		
2.3	la cohésion et la solidarité communautaires , comme en témoignent le sentiment d'identité commune, l'entraide et le respect	(5) L'IPLC est fier de son identité et démontre en pratique l'entraide et le respect mutuels internes (4) La majorité de l'IPLC est fière de son identité et fait preuve en pratique d'une entraide et d'un respect mutuels internes (3) Existents sporadiquement et les initiatives visant à sauvegarder/améliorer (2) Existents sporadiquement et s'affaiblissent (1) De nombreux cas de dénuement et d'abandon au niveau local, et les festivités		

		et initiatives communes sont pratiquement inexistantes		
2.4	L'application effective des règles , comme en témoignent les règles locales concernant divers aspects de la vie locale (pas seulement l'APAC) qui sont bien connues et respectées	(5) Tout le monde connaît les règles et les infractions commises par les membres de la communauté sont virtuellement absentes (4) La majorité des gens sont au courant et les infractions commises par des membres de la communauté sont rares (3) Environ la moitié des personnes sont généralement au courant et les infractions sont rares (2) Généralement connues par une petite section, et des cas d'infractions importants (1) Les règles sont pour la plupart inconnues et en conflit avec les règles		
2.5	Transparence et responsabilité , comme en témoignent les informations sur la prise de décision locale facilement et largement disponibles ; gestion technique et financière estimée saine ; archives et procédures comptables en place ; évaluations régulièrement effectuées, etc.	(5) Des procédures de gestion et de partage des informations et des décisions bien établies/convenues. (4) Mise en place de bonnes procédures, et accès facile aux décisions et aux informations (3) Seuls quelques groupes/secteurs de la population connaissent et ont accès à l'information (2) Les personnes ne sont pas claires, et sont mises à disposition de manière irrégulière (1) Tous les aspects de la prise de décision sont inédits		
3. Conservation de la nature et moyens de subsistance durables			Score moyen 3 : Score total/3=	
Description de score et des questions clés				
3.1	L'état des écosystèmes au sein de l'APAC, comme le montrent	(5) Différents écosystèmes se développent (4) Bon état/intact et stable		

	des indicateurs tels que la taille de la zone boisée, la qualité de l'eau douce, l'abondance et la vigueur de la biodiversité endémique	(3) L'équilibre écologique est incertain (2) Écosystèmes affectés par différentes pressions (1) Nombre d'écosystèmes gravement dégradés		
3.2	État des écosystèmes dans les environs des APAC, comme en témoignent des indicateurs tels que ceux mentionnés ci-dessus	(5) Différents écosystèmes prospèrent (4) Bon état/intact et stable (3) L'équilibre écologique est incertain (2) Écosystèmes affectés par différentes pressions (1) Nombre d'écosystèmes gravement dégradés		
3.3	La qualité des moyens de subsistance des peuples autochtones et les communautés locales (IPLC) dans les APAC, comme en témoignent la souveraineté alimentaire et le niveau de vie	(5) La population a un bon niveau de vie, un accès à une santé et une éducation de qualité, un bon revenu et ne connaît pas la pauvreté. (4) La population a un assez bon niveau de vie, a accès à la santé et à l'éducation de base et ne connaît pas la pauvreté. (3) Certaines incertitudes existent et l'accès aux services de santé et d'éducation est limité. (2) Une partie importante de la population a un faible niveau de vie et un accès limité aux services de santé et d'éducation (1) Taux élevé de pauvreté, et accès limité ou inexistant aux services de santé et d'éducation.		
4. Facteurs internes				Score moyen 4 : Score total/5=
				Description du score et des questions clés
4.1	Etendue de la migration des membres des IPLC en dehors des zones ayant un impact négatif sur les APAC	(5) Il n'y a pas de migration extérieure qui affecte négativement les APAC. (4) Seul un petit nombre d'entre eux émigrent pour des emplois temporaires et		

		<p>reviennent.</p> <p>(3) Peu de personnes migrent en dehors de la région ; les jeunes partent généralement pour étudier et reviennent.</p> <p>(2) De plus en plus de personnes migrent, et la tendance est à la hausse.</p> <p>(1) Les gens migrent en dehors de la zone ; aucun ne revient et la zone souffre clairement de dépeuplement.</p>		
4.2	Preuve d'un changement culturel rapide comme en témoigne la perte de valeurs traditionnelles importantes, de connaissances traditionnelles, la dégénérescence des festivals et de la langue locale.	<p>(5) Les valeurs locales importantes, les festivals, les langues sont intacts et fondamentalement inchangés.</p> <p>(4) Aucune incidence considérable sur les valeurs traditionnelles importantes, les coutumes et traditions, les savoirs traditionnels, les festivals et les langues.</p> <p>(3) Des changements se produisent, mais ils sont facilement intégrés dans le cadre culturel local.</p> <p>(2) Affaiblissement ou perte de valeurs, de festivals et de langues locales importantes.</p> <p>(1) Perte de valeurs traditionnelles importantes, même les festivals locaux, les savoirs traditionnels et les langues</p>		
4.3	Preuve de l'évolution rapide des modes de vie et des aspirations économiques	<p>(5) Aucun changement apparent dans les modes de vie et les aspirations économiques locales.</p> <p>(4) Pas de changement considérable ou d'incidence sur les modes de vie et les aspirations locales.</p> <p>(3) Les nouvelles aspirations et les nouveaux modes de vie semblent bien s'accorder avec les habitudes.</p> <p>(2) Tendance croissante à l'évolution négative du mode de vie économique et des aspirations</p>		

		(1) Généralisation et perturbation des valeurs coutumières.		
4.4	Preuve de la fragmentation politique/sociale , telle que révélée par les différences politiques et sociales bien apparentes au sein des IPLC	(5) Très unis dans leurs objectifs politiques (4) Pas d'unité forte, mais en même temps pas de différences visibles (3) Des différences existent mais sont traitées avec respect (2) Engendrer un comportement irrespectueux (1). Dégénère en conflit et en violence		
4.5	Preuves de conflits et de crimes internes , y compris ceux liés au sexe et à l'âge	(5) Les conflits et les crimes internes sont inconnus (4) Conflits et crimes internes négligeables (3) Peu de cas de conflits et de crimes internes mais facilement résolus (2) Tendance croissante des conflits et crimes internes (1) Les conflits et les crimes internes sont fréquents		
5. Occupation et reconnaissance				Score moyen 5 : Score total/4=
				Description du score et des questions clés
5.1	APAC reconnue et respectée par les communautés voisines	(5) Reconnue et respectée par toutes les communautés voisines (4) Reconnue et respecté par la majorité des communautés voisines (3) Reconnue et respectée par environ la moitié des communautés voisines (2) Reconnue et respectée par quelques communautés voisines (1) Reconnue et respectée par personne		
5.2	Droits collectifs territoriaux et de propriété sur les ressources naturelles reconnus par la société et les organismes publics	(5) La société au sens large et les organismes publics reconnaissent et soutiennent fortement cette initiative, et des campagnes spécifiques ont été menées. (4) La majorité des ONG, des sociétés		

		civiles et des organismes publics reconnaissent et soutiennent les droits. (3) Un niveau équitable de reconnaissance et de soutien des ONG, des sociétés civiles et des organismes publics (2) Reconnaissance et soutien limités ou sporadiques (1) Aucune reconnaissance ou soutien n'est apparent		
5.3	Reconnaissance informelle des droits collectifs territoriaux et de propriété sur les ressources naturelles par les organismes publics (par exemple, par la coordination des activités de gestion, la reconnaissance et le respect publics par les fonctionnaires, etc.)	(5) La collaboration est positive, très respectueuse, elle existe depuis longtemps et/ou est également reconnue de jure (4) La collaboration est positive, très respectueuse, elle existe depuis longtemps et/ou est également reconnue de jure (3) Il existe des incertitudes et des litiges relativement peu importants (2) Assez faible/affaiblissement (1) Les instances de collaboration sont absentes		
5.4	Statut de l'APAC officiellement reconnu dans la législation et la politique de l'État, et soutien du gouvernement.	(5) Statut juridique reflété et reconnu par le droit et la politique de l'État, et bon soutien du gouvernement. (4) Soutien et reconnaissance formels de la part du gouvernement, car ils ne sont pas explicitement reflétés dans la législation et la politique de l'État. (3) La législation n'est pas claire et l'on peut plaider en faveur d'un soutien. (2) Le gouvernement ne reconnaît pas les institutions coutumières et/ou locales et n'aide pas à faire respecter les lois coutumières et les règles convenues localement. (1) Le gouvernement s'oppose aux institutions coutumières et/ou locales et à		

		l'application des lois coutumières et des règles convenues localement		
6. Niveau de soutien approprié de tiers /groupes			Score moyen 6 : Score total/4= Description du score et des questions clés	
6.1	Soutien politique de tiers /groupes extérieurs à la région (par exemple, plaidoyer par des acteurs extérieurs pour les droits des IPLC). <i>(voir si les IPLC concernés souhaitent et désirent un soutien « politique » ou préfèrent l'autonomie et l'absence d'ingérence extérieure ; le score peut donc être attribué en fonction d'un équilibre entre le soutien souhaité et obtenu)</i>	(5) Aucun soutien n'est souhaité et aucun soutien n'est reçu ou un soutien important est nécessaire et beaucoup est reçu. (4) Un assez bon soutien est reçu, comme souhaité. (3) Seule une partie de ce qui est souhaité/nécessaire est reçue. (2) Incertain et intermittent. (1) Les IPLC reçoivent beaucoup d'attention politique non désirée ou aucune attention malgré un fort besoin ressenti.		
6.2	Soutien économique de tiers /groupes extérieurs à la zone (par exemple, en termes de ressources financières et/ou de soutien en nature fourni aux IPLC pour diverses initiatives locales)	(5) Aucun soutien n'est souhaité et aucun soutien n'est reçu ou un soutien important est nécessaire et beaucoup est reçu. (4) Un assez bon soutien est reçu, comme souhaité. (3) Seule une partie de ce qui est nécessaire est reçue. (2) Incertaine et intermittente (1) Aucune aide reçue, bien qu'il y ait un grand besoin		
6.3	Soutien technique de tiers /groupes extérieurs à la zone (par exemple, pour les inventaires de la biodiversité, soutien juridique, etc.) <i>[l'évaluation de faible à fort dépend de l'équilibre entre le soutien souhaité et obtenu].</i>	(5) Un soutien fort comme souhaité (4) Un soutien assez fort comme souhaité (3) Soutien moyen selon les besoins (2) Un soutien assez faible (1) Faible ou pas de soutien		
6.4	Reconnaissance culturelle (par exemple, la compréhension et le	(5) La culture et l'identité sont ouvertement valorisées et incluses dans les		

	respect des valeurs culturelles et identitaires qui motivent les IPLC).	programmes scolaires, utilisées dans les réunions gouvernementales et bien reconnues par la société en général. (4) La culture et l'identité sont valorisées et la population est fière de les utiliser et de les promouvoir. (3) La culture et l'identité sont équitablement respectées par les organismes publics et autres. (2) Aucun soutien du gouvernement ni aucune objection à l'utilisation dans des occasions officielles et publiques. (1) La langue locale et les autres expressions culturelles sont généralement ignorées.		
7. Facteurs externes			Score moyen 7 : Score total/4=	
			Description du score et des questions clés	
7.1	Les forces économiques qui menacent des APAC	(5) Inexistant (4) Imminent dans le futur (3) Les forces/pressions sont là, mais le gouvernement ne les soutient pas (2) Il en existe peu mais pas de soutien ou d'alliance avec le gouvernement national (1) Existe dans la région et fonctionne en alliance avec le gouvernement national		
7.2	Les colons, les migrants et les réfugiés ont un impact négatif sur les APAC	(5) Totalement absent (4) Imminent dans le futur (3) Quelques-uns et fonctionnant seuls (2) Quelques-uns avec le soutien du gouvernement (1) Nombreux et avec le soutien du gouvernement		
7.3	Les principales menaces environnementales qui pèsent sur les APAC, telles que la pollution, les espèces	(5) Aucune menace de ce type n'est apparente ou attendue (4) Incertitude, manque de clarté et de précision		

	envahissantes répandues ou les effets graves actuels ou attendus du changement climatique	(3) Si de telles menaces se profilent (2) Quelques menaces environnementales visibles (1) Clairement apparent et grave		
7.4	Les menaces pour les APAC sont liées à la guerre, aux conflits violents et à la criminalité, par exemple en raison des opérations de guérilla et de contre-insurrection dans la région.	(5) Aucune menace de ce type n'est apparente ou attendue (4) Incertitude, manque de clarté et de précision (3) Si de telles menaces se profilent (2) Existant mais négligeable (1) Clairement apparent et grave		
Indice de résilience/sécurité de l'APAC = score total (score moyen 1+2+3+4+5+6+7) /35 x 100				

Annexe 5 - Guide du processus de renforcement autonome

Veuillez suivre ce lien pour accéder au guide : [Guide de processus de renforcement autonome](#)

Le processus de renforcement autonome (Self-Strengthening Process – SSP) constitue un pilier fondamental pour les communautés locales vivant dans des APAC (Aires et Territoires du Patrimoine Communautaire) ou Territoires de Vie. Le SSP implique un parcours d'auto-renforcement, un processus de réflexion, de discussions et d'actions qui permet aux communautés de définir et de structurer des plans en fonction de leurs besoins et de leurs aspirations.

Le SSP se compose de **sept actions principales** :

1. Réfléchir – Le SSP peut être déclenché par la nécessité de répondre à une préoccupation urgente concernant le territoire ou de saisir une nouvelle opportunité. Un point de départ utile consiste à organiser une discussion de base afin d'explorer et de confirmer :

- (i) si la communauté est gardienne d'un territoire de vie ou d'une APAC ;
- (ii) quel est le statut de ce territoire de vie ou de cette APAC ;
- (iii) si et comment la communauté souhaite s'engager dans un SSP.

2. Documenter – La documentation par la communauté concernant le territoire de vie ou l'APAC peut être utile pour un usage interne au sein de la communauté ou pour soutenir des connexions externes. La documentation contribue à renforcer d'autres éléments du renforcement autonome, notamment la capacité à communiquer, à observer l'évolution de la situation du territoire de vie dans le temps et à défendre le territoire contre les atteintes.

3. Comprendre – Une fois que suffisamment d'informations sur l'APAC ou le territoire de vie ont été recueillies et partagées au sein des communautés, le renforcement autonome peut se concentrer sur la compréhension de la situation globale ou de l'état de santé du territoire de vie. L'Indice de résilience et de sécurité mentionné précédemment peut être utilisé conjointement comme outil pour évaluer la réalité des communautés en lien avec des aspects écologiques, sociaux, culturels, spirituels, politiques et économiques interconnectés au sein de l'APAC. Comprendre leur situation ou réalité actuelle permet aux communautés de discuter de leur avenir.

4. Envisager et célébrer – Un moment fondateur de tout SSP est celui où les communautés se reconnaissent elles-mêmes comme gardiennes de leur territoire de vie ou APAC et s'engagent collectivement à maintenir ce rôle à l'avenir. Bien que cet engagement puisse prendre des formes différentes selon les communautés, il repose généralement sur les capacités collectives et la volonté de gouverner et de gérer le territoire concerné. L'auto-reconnaissance en tant que communauté gardienne est renforcée lorsqu'elle est construite sur, ou accompagnée d'une vision partagée de l'avenir du territoire de vie. Le moment de reconnaissance collective peut culminer par un événement visant à célébrer, affirmer et s'engager autour de la vision commune de l'avenir souhaité, du rôle de gardiens, tout en suscitant l'enthousiasme communautaire et le sentiment d'unité.

5. Agir & communiquer – Pour que le SSP produise des résultats tangibles, la communauté devra agir. Cela inclut généralement l'élaboration et la mise en œuvre d'une ou de plusieurs initiatives spécifiques. Ces initiatives doivent s'appuyer sur les étapes précédentes, telles que la compréhension des forces et défis propres aux communautés, ainsi que des menaces et opportunités auxquelles elles font face dans leur rôle de gardiennes, et sur la vision de l'avenir souhaité. Autrement dit, les membres de la communauté doivent ensemble réfléchir et s'accorder sur ce qui doit être mis en place pour que leur vision partagée du territoire de vie devienne une réalité.

6. Agir avec les autres – Les communautés gardiennes sont confrontées à des défis similaires et ont tout à gagner à partager leurs expériences et à unir leurs forces. En ce sens, le renforcement autonome implique en fin de compte un renforcement mutuel entre pairs et alliés, qui commence généralement par une forme de mise en réseau. La mise en réseau et l'organisation nationale pour des actions collaboratives peuvent contribuer à créer une masse critique de soutien en faveur des territoires de vie ou des APAC. Ces collaborations génèrent :

- (i) une prise de conscience mutuelle et une solidarité, notamment pour faire face aux menaces pesant sur les territoires de vie ;
- (ii) des moyens d'action renforcés (mis en commun à partir de multiples sources) ;
- (iii) une meilleure compréhension des enjeux et priorités partagés, y compris la manière de saisir les opportunités et d'utiliser efficacement les ressources ;
- (iv) une visibilité nationale et internationale accrue des bénéfices globaux des territoires de vie ;
- (v) un plaidoyer efficace en faveur de politiques et de pratiques améliorées.

7. Réviser et renouveler – Le renforcement autonome est un processus continu d'apprentissage et d'action. Les territoires de vie ou APAC, leurs communautés gardiennes et les contextes plus larges dans lesquels ils existent sont dynamiques. L'évolution des paysages et des circonstances peut apporter, au fil du temps, de nouvelles opportunités et de nouveaux défis. Plutôt que d'être un exercice ponctuel, le processus peut être envisagé comme un ensemble d'approches et d'engagements permettant un apprentissage et une croissance continu.

Annexe 6 - Enregistrement des APACs dans les bases de données

1. Le Registre mondial des APAC (ICCA) [ICCA Registry](#)

Le Registre mondial des APAC a été créé en 2008 en tant que plateforme en ligne visant à sensibiliser à l'importance des pratiques de conservation menées par les peuples autochtones et les communautés locales. Il s'agit d'une base de données volontaire, dans laquelle les gardiens des APAC ou les organisations qui les soutiennent peuvent fournir des données, des études de cas, des cartes, des photographies et des récits. Les informations peuvent être fournies au moyen d'un questionnaire fondé sur le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) des communautés concernées.

Le Registre des APAC fournit également des informations permettant de comprendre ce que sont les APAC, les avantages et les considérations liés à la participation, ainsi que les processus d'enregistrement.

ICCA Registry webinars

[ICCA Registry webinar 1: Why participate](#)

As an introduction to the ICCA Registry, this webinar discusses the potential benefits of participating in the ICCA Registry, and things to consider before doing so.

[ICCA Registry webinar 2: How to participate](#)

This webinar discusses how to participate in the ICCA

ICCA Registry videos

Video 1: [What are ICCAs?](#)

Video 2: [Why submit your ICCA to the ICCA Registry, and how?](#)

Video 3: [What definitions can your ICCA meet?](#)

Le Registre des APAC est lié à l'Initiative « Protected Planet », qui constitue la plateforme de référence pour les données mondiales sur les aires protégées et conservées (APC) et qui assure le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des cibles de conservation fondés sur les zones.

2. Initiative «Protected Planet» [Protected Planet Initiative](#)

L'Initiative Protected Planet est une plateforme en ligne qui stocke des données sur les aires protégées et conservées (APC). Les bases de données « Protected Planet » comptent une diversité d'utilisateurs, notamment des gouvernements, des ONG, des acteurs non étatiques et des communautés, qui les utilisent pour suivre les progrès vers les objectifs politiques, éclairer de nouvelles stratégies de conservation, défendre des territoires et sensibiliser.

Les gardiens des APAC peuvent également choisir de soumettre leurs APAC en tant qu'aire protégée ou en tant qu'OECM (Autre mesure de conservation efficace par zone) aux bases de données « Protected Planet », lesquelles incluent la Base de données mondiale des aires protégées (World Database on Protected Areas – WDPA) et la Base de données mondiale des autres mesures de conservation efficaces par zone (World Database on Other Effective Area-based Conservation Measures – WD-OECM). La soumission de données sur les APAC aux bases de données « Protected Planet » renforcera davantage leur visibilité et garantira leur prise en compte dans le suivi des progrès vers les ambitions nationales et internationales en matière de conservation.

Annexe 7 : Atlas des APACs

Suivre ce lien pour télécharger l'atlas des APACs.

[Atlas des APACs](#)